



Ecoulement des eaux

Par jo1956

Bonjour,

Au bout de mon passage se trouve un terrain bénéficiant d'un droit de passage .Une maison a été construite récemment juste en limite de ce passage et les propriétaires ont créé un parking bétonné de 80m² devant ce passage . Ils n'ont pas posé de caniveau ni créé de puit perdu sur ce parking, Ce qui fait que quand il pleut ou quand ils nettoient ce parking, l'eau s'écoule du parking sur le passage .

Ont-ils le droit de faire ça sur un passage qui ne leurs appartient pas, même s'ils bénéficient de la servitude ?

Cordialement .

Par ESP

Merci de ne poster votre question qu'une seule fois.